

L'actu du jour

Les rillettes « inscrites au patrimoine » ?

Le bœuf bourguignon, le foie gras, le camembert, les rillettes du Mans... La France aimerait que sa célèbre gastronomie soit classée au patrimoine mondial de l'Humanité.



La réputation de la gastronomie française a même inspiré le thème d'un film d'animation américain : Ratatouille, l'histoire d'un rat rêvant d'être un grand chef. © Disney

Le Grand canyon aux États-Unis, le Mont St Michel en France ou bien le canal du midi sont des lieux qui ont un caractère exceptionnel : par leur beauté et leur originalité, ils peuvent toucher tous les peuples du monde... Pour les protéger et les mettre en valeur, l'Unesco les a classés sur une liste, appelée liste du patrimoine mondial de l'humanité. Au total, dans le monde, il y a 850 lieux exceptionnels inscrits sur cette liste. Depuis 2001, l'Unesco a créé une nouvelle liste, cette fois pour protéger non pas des monuments ou des paysages mais des traditions, des connaissances, ou des langues liées à des peuples. On appelle ça un patrimoine immatériel : c'est-à-dire qu'on ne peut pas le toucher. La France vient de faire une demande pour que sa gastronomie soit ainsi classée au patrimoine « immatériel » de l'Unesco. Ce serait une façon de reconnaître sa richesse et de continuer d'attirer les gourmets du monde entier.

Unesco : organisation rassemblant la plupart des pays du monde dont le but est de favoriser l'éducation, la science et la culture.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)